

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

Arrêté

Portant nomination des membres d'un jury de concours pour le recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 23 et 40 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 18 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du conseil des enseignants de l'établissement en date du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du président de la section n° 9 de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 29 mars 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du jury de concours pour le recrutement d'un maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole qui se tiendra les 21 et 22 juin 2022 à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, référence d'emploi A2ACO00066, discipline « Sciences économiques ou sciences de gestion », les personnes suivantes :

1° Le directeur de l'établissement ou son représentant :

- Titulaire : Mme Alessia LEFEBURE, Directrice de l'Institut Agro Rennes Angers ;
- Suppléant : M. Dominique VOLLET, Directeur délégué à l'Institut Agro Rennes Angers ;

2° Un enseignant-chercheur de l'établissement d'affectation :

- Titulaire : Mme Maryline HUCHET, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes Angers ;
- Suppléant : Mme Catherine LAROCHE-DUPRAZ, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes Angers ;

3° Au titre des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou du secteur privé connues pour leurs compétences ou leurs travaux dans des domaines liés à la discipline considérée :

- Titulaire : M. Joël PRIOLON, Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à AgroParisTech ;
- Suppléant : M. Christophe GOUEL, Directeur de recherche à l'INRAE ;
- Titulaire : Mme Sophie PARDO, Maître de conférences à l'Université de Nantes ;
- Suppléant : M. Geoffroy ENJOLRAS, Professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes ;
- Titulaire : M. David MONCOULON, Directeur du département recherche et développement modélisation à la Caisse Centrale de Réassurance ;
- Suppléant : Mme Delphine LETENDART, Directrice Assurances à Groupama.

Article 2

M. Joël PRIOLON est désigné en qualité de président du jury.

Article 3

La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 AVR. 2022**

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE